

REALISER LES PLANNINGS DE LA MISSION OPC PROGRAMME 2011

CONTEXTE ET MOTIFS

Maîtriser la réalisation de planning, de son suivi et de sa mise à jour utilisant l'outil informatique, en conformité à la loi MOP. Se positionner sur une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre.

Optimiser le développement et la rentabilité de vos activités. Apporter un service complémentaire à vos clients.

OBJECTIFS

À la suite de ce stage, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les notions et techniques de la planification PERT.
- Réaliser le planning complet d'une construction avec l'outil informatique sur **MS PROJECT** (150 tâches).
- Exercices d'adaptation sur logiciel de planification **FastTrack SCHEDULE 9 pour MAC et PC.**

PUBLIC ET DÉBOUCHÉS

Être architecte, ingénieur, technicien de bureau d'études techniques, collaborateur ou responsable de travaux d'une entreprise d'architecture, ou de services techniques. Posséder une expérience professionnelle de suivi de travaux est préférable.

DURÉE ET COÛT DE LA FORMATION

3 jours, soit 21 heures de formation
Coût : 1190 euros net de taxes

PROGRAMME DE LA FORMATION

Pour une efficacité optimale de la formation : un stagiaire par poste informatique et six stagiaires maximum par session :

Accueil des stagiaires

Prendre en main le logiciel de gestion de projet MS PROJECT

Identifier un projet, entrée et manipulation des données

Liaisons, durées, chemin critique

Déterminer les procédures de mise en place d'un planning

Jour 2

Réalise les études préparatoires à l'élaboration d'un planning

Analyser le projet et ses contraintes

Établir une stratégie d'enchaînement chronologique du chantier

Décomposer l'opération en phases de travaux et en tâches

Réaliser un planning de travaux : étude de cas réel.

Jour 3

Connaître les critères de suivi du projet sur le chantier.

Utiliser le logiciel pour pointer l'avancement des travaux

Savoir réaliser des simulations recalage du planning en cours de chantier

Connaître les fonctions avancées de MS PROJECT
Savoir présenter les plannings et les rapports d'activité avec MS PROJECT

Exercices d'adaptation au logiciel FastTrack SCHEDULE 9

INTERVENANT

Maurice Caradant

Ingénieur INSA-Architecte DPLG

Directeur CARADANT Bureau d'Etudes

Expert près la Cour d'Appel de Toulouse

Professeur Associé INSA de Toulouse

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Evaluation continue pendant la formation.

ORGANISME DE FORMATION

MCFORMATION

3 rue des Charrons - 31700 Blagnac

Tel : 05 61 157 993 - Fax : 09 55 677 093

Messagerie : mc.format@wanadoo.fr

N° de déclaration d'existence : 73.31.02550.31

Responsable pédagogique

Maurice CARADANT

LIEU DE FORMATION

MCFormation, 3 rue des Charrons, 31700 Blagnac

RENSEIGNEMENTS

Pôle de formation Midi-pyrénées

<http://www.polearchiformation.org/accueil.html>

Nadia Sbiti, Directrice du Pôle de formation Midi-pyrénées.

pole.archiformation@gmail.com

05 62 11 49 32,

MCFormation, 3 rue des Charrons, 31700 Blagnac

www.mcformation.com

mc.format@wanadoo.fr

05 61 15 79 93

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1/ Remplir la demande d'inscription sur le site du Pôle Midi-Pyrénées :

<http://www.polearchiformation.org/accueil.html>

2/ Imprimer le devis et l'envoyer avec le **règlement de l'acompte à l'ordre de MCFORMATION** à l'adresse

REALISER LES PLANNINGS DE LA MISSION OPC PROGRAMME 2011

suivante : **MCFORMATION 3 rue des Charrons, 31700 Blagnac**

3/ Faire la demande de prise en charge à votre OPCA (OPCA PL, FIF PL, FAFIEC, AGEFOS, etc.) et joindre à l'imprimé de demande de prise en charge, le programme et le devis.

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

1/ L'inscription est définitive, uniquement si elle est accompagnée du règlement : Pour les formations d'une durée supérieure à 3 jours : 30% d'acompte à l'inscription, le solde, le premier jour de formation

2/ Le centre de formation se réserve le droit d'ajourner le stage, au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette éventualité, aucune indemnité ne sera due par MCFORMATION et le règlement sera restitué.

3/ Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, le dédit de 30% du coût de stage sera facturé au stagiaire. Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 8 jours avant le début du stage, le dédit de 100% du coût de stage sera facturé au stagiaire.

4/ En cas d'abandon ou d'absence d'un participant en cours de stage, le stage sera facturé en totalité au stagiaire.

5/ Dans le cas où un participant est empêché d'assister effectivement à la session à laquelle il est inscrit, son entreprise peut lui substituer un autre collaborateur avec l'accord préalable du centre de formation et sous réserve d'avoir les pré-requis demandés, avant le début du stage.